

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 65.138.186 dinars, un actif net de 64.926.441 dinars et un bénéfice de la période de 1.914.014 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la société «UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post-conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Juillet 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
	4	35 290 390	24 225 829	23 373 424
Portefeuille-titres				
Actions et droits rattachés		4 880 410	1 246 058	1 140 121
Obligations et valeurs assimilées		30 409 980	21 857 973	22 233 303
Titres OPCVM		-	1 121 798	-
Placements monétaires et disponibilités		29 768 813	14 203 828	10 363 629
Placements monétaires	5	25 464 341	12 686 205	9 124 752
Disponibilités		4 304 472	1 517 623	1 238 876
Autres actifs		78 983	151 247	-
TOTAL ACTIF		65 138 186	38 580 904	33 737 052
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	187 714	114 382	134 269
Autres créditeurs divers	7	24 031	16 996	26 149
TOTAL PASSIF		211 745	131 378	160 418
ACTIF NET				
Capital	8	63 127 896	37 325 275	31 693 683
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		428	265	224
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 798 117	1 123 986	1 882 728
ACTIF NET		64 926 441	38 449 526	33 576 635
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 138 186	38 580 904	33 737 052

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	9	744 881	1 138 848	640 607	916 705	1 703 958
Dividendes		240 478	240 478	239 777	239 777	239 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées		504 402	898 370	400 829	676 927	1 464 181
Revenus des placements monétaires	10	307 387	455 902	97 495	137 489	457 059
Revenus des prises en pension	11	114 950	195 303	62 059	83 780	228 834
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 167 218	1 790 053	800 161	1 137 974	2 389 851
Charges de gestion des placements	12	(147 861)	(248 251)	(83 337)	(141 105)	(319 339)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 019 356	1 541 802	716 824	996 868	2 070 512
Autres charges	13	(33 667)	(56 481)	(20 925)	(33 465)	(73 853)
RESULTAT D'EXPLOITATION		985 690	1 485 321	695 899	963 403	1 996 659
Régularisation du résultat d'exploitation		50 884	312 796	151 123	160 582	(113 931)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 036 574	1 798 117	847 022	1 123 986	1 882 728
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(50 884)	(312 796)	(151 123)	(160 582)	113 931
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		872 594	1 099 661	(310 427)	(35 534)	44 565
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		66 767	67 946	200 688	236 585	264 198
Frais de négociation de titres		(11 037)	(31 064)	(9 243)	(18 607)	(26 817)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 914 014	2 621 864	576 917	1 145 847	2 278 605

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 914 014	2 621 864	576 917	1 145 847	2 278 605
Résultat d'exploitation	985 690	1 485 321	695 899	963 403	1 996 659
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	872 594	1 099 661	(310 427)	(35 534)	44 565
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 767	67 946	200 688	236 585	264 198
Frais de négociation de titres	(11 037)	(31 064)	(9 243)	(18 607)	(26 817)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(3 421 063)	(566 709)	(566 709)	(566 709)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 068 533	32 149 005	6 882 875	36 845 288	30 839 638
Souscriptions					
- Capital	2 027 735	30 870 173	6 827 904	35 731 454	39 272 470
- Régularisation des sommes non distribuables	35 182	166 904	161 420	699 957	789 422
- Régularisation des sommes distribuables	51 844	1 892 995	155 485	713 486	891 613
Rachats					
- Capital	(44 725)	(736 509)	(250 988)	(287 818)	(9 419 673)
- Régularisation des sommes non distribuables	(558)	(2 897)	(6 632)	(6 770)	(236 492)
- Régularisation des sommes distribuables	(946)	(41 660)	(4 314)	(5 022)	(457 703)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 982 547	31 349 806	6 893 082	37 424 425	32 551 534
ACTIF NET					
En début de période	60 943 894	33 576 635	31 556 443	1 025 101	1 025 101
En fin de période	64 926 441	64 926 441	38 449 526	38 449 526	33 576 635
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	537 902	284 874	275 771	9 287	9 287
En fin de période	555 726	555 726	336 486	336 486	284 874
VALEUR LIQUIDATIVE	116,832	116,832	114,268	114,268	117,865
TAUX DE RENDEMENT	3,12%	4,73%	1,65%	5,38%	8,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 JUIN 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 19 Avril 1999 à l'initiative de la société « UBCI » sous forme mixte et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 19 mars 1999.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en Bons de Trésor Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2026.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à 35.290.390 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre du titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2026	% Actif Net
Actions					
			4 111 742	4 880 410	7,52%
TN0003400058	AMEN BANK	15 056	1 241 698	1 241 698	1,91%
TN0004700100	ATL	15 807	116 523	190 253	0,29%
TN0001800457	BIAT	4 229	585 152	716 481	1,10%
TN0003100609	BNA	34 480	487 145	764 835	1,18%
TN0007680010	BNA ASSURANCES	44 898	164 692	187 000	0,29%
TN0002200053	BT	34 316	225 810	321 472	0,50%
TN0004200853	C I L	878	31 461	31 520	0,05%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	91 629	173 047	186 832	0,29%
TN0007740012	SAMI	35 616	180 275	212 307	0,33%
TN0001100254	SFBT	60 570	775 940	879 658	1,35%
TN0007720014	UNIMED	14 700	130 000	148 352	0,23%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées					
			28 734 071	30 409 980	46,84%
Obligations des sociétés			2 200 000	2 258 049	3,48%
TNZ5W59MKJA80	DAAM SUB 2026-1 9.60%	10 000	1 000 000	1 010 731	1,56%
TN8S8S99B8S7	UBCI 2025-1 CC 9.40%	5 000	500 000	524 002	0,81%
TNTWU2KQRW54	UBCI 2025-2 CA 9.10%	7 000	700 000	723 316	1,11%
BTA			37 380	37 844	0,06%
TN0008000606	BTA-04-2028	40	37 380	37 844	0,06%
Emprunt national			26 496 691	28 114 087	43,30%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	2 500	187 500	191 427	0,29%
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	60 750	6 093 600	6 521 280	10,04%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	200	200 000	214 240	0,33%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	3 550	15 591	16 356	0,03%
TNLBC9INKV10	Emprunt national 2024 T3 CC TV	200 000	20 000 000	21 170 784	32,61%
TOTAL GENERAL			32 845 813	35 290 390	54,35%
Pourcentage par rapport au total des actifs					54,18%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à 25.464.341 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	15 569 954	15 765 852	24,28%
TND00TB7FCD1	Certificat de dépôt BH au 07/12/2026 à 8,10% 320 jours	1 419 403	1 458 553	2,25%
TNY39YUQH1W1	Certificat de dépôt BTL au 18/09/2026 à 8% 200 jours	4 829 787	4 930 989	7,59%
TNM98HY54IU8	Certificat de dépôt BNA au 09/07/2026 à 7,99% 90 jours	1 968 666	1 997 164	3,08%
TNTQJTHQIHM3	Certificat de dépôt BTK Leasing au 16/12/2026 à 8% 190 jours	3 386 567	3 399 229	5,24%
TNIUWF7LIDT4	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 30/07/2026 à 7,84% 50 jours	3 965 531	3 979 917	6,13%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	5 999 875	6 154 632	9,48%
	Pension livrée BTL au 18/09/2026 à 7,49 % pour 200 jours	3 000 000	3 074 303	4,74%
	Pension livrée BTL au 14/07/2026 à 7,14 % pour 50 jours	700 000	705 124	1,09%
	Pension livrée AMEN BANK au 21/07/2026 à 7,4 % pour 180 jours	2 299 875	2 375 205	3,66%
	<u>Dépôts à terme</u>	2 545 016	2 548 952	3,93%
	Dépôt à terme BTL au 21/12/2026 à 7,84% pour 182 jours	2 545 016	2 548 952	3,93%
	<u>Billets de trésorerie</u>	992 742	994 906	1,53%
TN7BO23P40E8	Billets de trésorerie STA au 29/07/2026 à 8,24% 40 jours	992 742	994 906	1,53%
	TOTAL	25 107 587	25 464 341	39,22%
	Pourcentage par rapport au total des actifs	39,09%		

NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste totalise au 30 Juin 2026 un montant de 187.714 dinars contre 114.382 dinars à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	69 677	38 580	39 413
Dépositaire	8 505	10 453	11 478
Distributeurs	109 532	65 350	83 378
TOTAL	187 714	114 382	134 269

NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste totalise au 30 Juin 2026 un montant de 24.031 dinars contre 16.996 dinars à la même date de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Etat, retenue à la source	11	-	-
CMF	5 222	3 141	2 848
Charges à payer	18 798	13 854	23 301
TOTAL	24 031	16 996	26 149

NOTE 8 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2026 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2025

Montant	31 693 683
Nombre de titres	284 874
Nombre d'actionnaires	36

Souscriptions réalisées

Montant	30 870 173
Nombre de titres émis	277 472
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(736 509)
Nombre de titres rachetés	(6 620)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 099 661
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	67 946
Frais de négociation de titres	(31 064)
Régularisation des sommes non distribuables	164 006

Capital au 30-06-2026

Montant	63 127 896
Nombre de titres	555 726
Nombre d'actionnaires	38

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 744.881 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026, contre 640.607 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
<u>Dividendes</u>					
- des actions	240 478	240 478	239 777	239 777	239 777
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	35 350	57 205	159	335	8 821
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	469 052	841 165	400 670	676 593	1 455 360
TOTAL	744 881	1 138 848	640 607	916 705	1 703 958

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à 307.387 dinars contre 97.495 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Intérêts des certificats de dépôt	218 708	302 984	83 988	123 982	357 038
Intérêts des Dépôts à terme	86 515	150 754	13 507	13 507	100 021
Intérêts des billets de trésorerie	2 164	2 164	-	-	-
TOTAL	307 387	455 902	97 495	137 489	457 059

NOTE 11 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension se présentent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	114 950	195 303	62 059	83 780	228 834
TOTAL	114 950	195 303	62 059	83 780	228 834

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à 147.861 dinars contre 83.337 dinars pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Rémunération du gestionnaire	69 678	116 892	38 581	65 432	148 810
Rémunération du dépositaire	8 505	14 467	6 176	10 241	21 719
Rémunération du Distributeur	69 678	116 892	38 581	65 432	148 810
TOTAL	147 861	248 251	83 337	141 105	319 339

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à 33.667 dinars contre 20.925 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Redevance CMF	15 484	25 976	8 573	14 540	33 069
Services bancaires et assimilés	5 734	5 744	5 768	5 828	6 795
Taxes	2 631	5 234	122	243	490
Frais de publications	1 550	3 082	1 506	2 995	6 039
Honoraires CAC	5 181	10 306	1 870	3 719	15 079
Jetons de Présence	2 493	4 959	2 493	4 959	10 000
Autres	594	1 181	594	1 181	2 381
TOTAL	33 667	56 481	20 925	33 465	73 853

NOTE 14 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net inscrit en portefeuille titres.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,45% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.

L'UNION CAPITAL a suspendu la facturation de sa part à partir du troisième trimestre 2025, dans l'attente de la régularisation de sa situation et de l'obtention de l'agrément relatif au changement de distributeur.